



*Le Ministre*

Paris, le 02 NOV. 2015

Le ministre de l'Intérieur

à

Monsieur le Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**Objet : périmètre des zones de défense et de sécurité Sud et Sud-Ouest**

**Référence : courrier du Premier ministre du 15 septembre 2015 relatif à la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat**

Par courrier du 15 septembre en référence, le Premier ministre vous a communiqué ses instructions pour mettre en œuvre la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat dans le prolongement des décisions arrêtées lors du Conseil des ministres du 31 juillet dernier.

Au terme d'un examen complémentaire, je vous informe que le Premier ministre a par ailleurs décidé d'étendre le périmètre de la zone de défense et de sécurité Sud à l'actuelle région Midi-Pyrénées, afin que la future région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées soit intégralement incluse dans la zone Sud. Cette décision s'appuie notamment sur le rapport de la mission inter-inspections remis au Premier ministre en avril 2015 et sur les consultations complémentaires interministérielles auxquelles j'ai fait procéder.

En tant que préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, je vous demande de préparer la mise en œuvre de cette décision au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en lien étroit avec le préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ainsi que le préfet de la région Midi-Pyrénées. J'ai chargé le secrétaire général du ministère d'en informer les autres ministères, d'engager avec le ministère de la défense la modification du code de la défense nationale, et de vous appuyer dans la mise en œuvre de cette réforme.

Compte tenu des spécificités de l'agglomération toulousaine mises en évidence par le préfet de la région Midi-Pyrénées, vous me remettrez sous un mois vos propositions d'organisation permettant de maintenir à Toulouse un élément de proximité, sur la base de l'antenne du SGAMI qui y existe déjà, sans affaiblir l'unité de commandement à l'échelle de la zone ni les synergies recherchées dans le cadre de cette réforme.

  
Bernard CAZENEUVE